

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil treize, le quinze mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 07/05/2013

Présents (12) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Emmanuel Mandon, Robert Portier, Alain Bouvet, David Loutreuil et Joël Deschamps.

Absents représentés (3) : Christine Kubicek à Michel Rougier, Virginie Vincendeau à Sylvia Pain, Yvan Bailly à Emmanuel Mandon.

Absents non représentés (4) : Pascale Buronfosse Bjaï, Béatrice Gomit, Christine Guézou et Paul Couzard.

Secrétaire de séance : Béatrice Vinet

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2013 : adopté

Toutes les délibérations sont adoptées par 15 voix

2013 – 01/05 – Extension et restructuration des vestiaires du football – demande de subventions

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu les propositions de la commission technique et de la municipalité du 7 mai 2013,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2013 – Opération n°122,

Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demande de subvention pour l'extension et la restructuration des vestiaires du football pour un montant maximum estimé à 105.000 €HT auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la CDA de La Rochelle et du Député de la 1^{ère} circonscription dans le cadre de la réserve parlementaire.

2013 – 02/05 – Subventions aux associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la commission vie locale et citoyenneté du 6 mai 2013 et de la Municipalité du 7 mai 2013,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2013 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

| Associations | Fonctionnement | Investissement | Projets |
|-----------------|---------------------------|----------------|---|
| Esnandis | | | Eclad'Esnandes : 30.000 € + 1.524 € (Sub CDA) Nuits Romanes : 3.000 € |
| Espace Camaïeux | 4.900 € (tronc commun) | | |
| ASB | 1.700 € | 200 € | |
| Nioo-faar | 288 € | | |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus) et autorise le versement de la partie « fonctionnement » en une seule fois. Chaque convention règle les modalités.

Ne prennent pas part au vote : Yann Juin, Alain Bouvet et David Loutreuil (Esnandis) et Joël Deschamps (ASB).

2013 – 03/05 – Natation scolaire – mise à jour de la tarification commune

Rapporteur : Michel Rougier

Vu les réunions de commissions et de municipalité,

Monsieur le Maire propose, afin d'assurer la pratique de la natation scolaire, de fixer le tarif pour la saison 2013 de la manière suivante : - créneau (environ 1/2 heure) : 89 €

Après deux années sans augmentation de la participation demandée aux communes concernées, Monsieur le Maire rappelle que ce coût intègre l'ensemble des charges de la piscine (salaire du maître nageur, charges fixes, ...) et exclut le coût du transport.

Ce coût sera facturé directement aux communes concernées par le transporteur.

La commune d'Esnandes propose cependant d'organiser le transport ; et ce pour une plus grande commodité.

2013 – 04/05 – Amendes de police 2013

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu la circulaire ministérielle du 21 mars 2012 précisant les modalités de gestion du produit des amendes de police, notamment la répartition et la consommation intégrale de l'enveloppe avant le 1^{er} décembre de chaque année,

Considérant que le dispositif prévu par le Conseil Général de la Charente-Maritime prévoit un élargissement du champ d'affectation des crédits et une modification des règles de répartition,

Monsieur le Maire propose que les opérations suivantes soient inscrites au fonds du produit des amendes de police dans le cadre des « petites opérations de sécurité » :

- signalisation horizontale pour un montant de 2.465,80 €HT,
- aménagement d'un carrefour pour un montant de 2.108,90 €HT.

Le montant total des travaux est de 4.574,70 €HT.

2013 – 05/05 – Rue de l'église – convention d'entretien des aménagements par la commune – autorisation à signer

Rapporteur : Fabrice Brisson

Les travaux liés aux aménagements de sécurité et la construction d'un carrefour giratoire ont été réalisés pour améliorer les conditions de franchissement des routes départementales 106^{E2} et 202^{E1}. Ces travaux ont amélioré la sécurité des déplacements (piétons, cycles), la gestion des écoulements d'eaux pluviales et l'embellissement de la voie et ses abords.

La commune doit entretenir les aménagements paysagés réalisés sur l'emprise du domaine public départemental. Une convention prévoit effectivement la zone couverte par l'entretien communal et le type de travaux à réaliser :

- nettoyage de l'ensemble du carrefour giratoire et des aménagements réalisés rue de l'Eglise,
- arrosage, tonte des espaces verts et entretien des végétaux (taille),
- engazonnement et remplacements des végétaux,
- entretien du réseau pluvial,
- entretien, réparation ou remplacement des mobiliers et accessoires urbains,
- renouvellement du marquage des passages piétons,
- entretien et remplacement de la signalisation verticale affectée à la zone 30,
- entretien et maintien en état de l'ensemble des trottoirs.

2013 – 06/05 - Points d'apport volontaires des textiles usagés – Convention d'occupation temporaire du Domaine Public – autorisation à signer.

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2122-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1311-5 et suivants,
Vu la réponse ministérielle n°4216 publiée au JOAN du 23 octobre 2007,
Vu la convention d'exploitation signée entre le prestataire ; la CDA de La Rochelle et le sous-traitant déclaré ; l'Association Blan'Cass, pour la mise en place d'un dispositif de collecte des textiles, linge de maison et chaussures usagés en vue de leur valorisation sur le territoire de l'agglomération rochelaise,

Monsieur le Maire rappelle que les bornes ont été posées en deux points distincts : avenue de la république (à côté des bornes du tri sélectif) et à côté de la Salle municipale Jean Audineau. La convention définit :

- les conditions dans lesquelles la CDA implante ces bornes,
- le type de bornes utilisé,
- les modalités d'occupation du domaine public sur un emplacement désigné par la commune,
- la durée de l'autorisation.

2013 – 07/05 – SEMDAS : compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2012

Rapporteur : Béatrice Vinet

Conformément au contrat de mandat de Maîtrise d'ouvrage, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la collectivité le compte-rendu d'activités de l'opération : Extension et restructuration d'équipements publics. Et ce en vue de son approbation.
Lecture est faite de ce document.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu 2012 établi par la SEMDAS.

2013 – 08/05 – Convention cadre « Action sociale » entre la CAF, le Conseil Général, les communes d'Esnandes, Puilboreau et Saint Xandre – autorisation à signer.

Rapporteur : Michel Rougier

Le 6 décembre 2012 la commission sociale de la CAF de la Charente-Maritime a accordé un agrément au Centre Social de Saint-Xandre pour le projet social. Cet agrément couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

La convention cadre reconnaît ainsi le Centre Social comme acteur déterminant en matière d'action sociale sur le territoire des communes concernées : Esnandes, Puilboreau et Saint Xandre.

Charge ensuite à chaque financeur de s'engager par une convention financière et selon des modalités qui lui sont spécifiques, de manière à garantir le bon fonctionnement du Centre Social « Espace Camaieux » sur la durée de son contrat de projet.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Cadre datée du 24 janvier 2013.

2013 – 09/05 – Garantie d'emprunt – Atlantic Aménagement – Foyer pour personnes âgées « les Brises marines ».

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,

Atlantic Aménagement prévoit de lancer une opération de réhabilitation du foyer pour personnes âgées « Les Brises Marines ». Pour financer cette opération, il est prévu la souscription d'un emprunt d'un montant total de 465 784 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Ce prêt étant destiné à financer exclusivement cette opération.

Atlantic Aménagement sollicite la commune d'Esnandes pour obtenir sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement, sous conditions, de cet emprunt.

Les caractéristiques du Prêt (PAM) sont les suivantes :

- Montant du prêt : 465 784 €,
- Durée totale du prêt : 25 ans,
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuarial annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb,
- Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que les taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%,

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée sans condition et pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Atlantic Aménagement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Atlantic Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point d'actualité sur les dossiers liés au PPR et aux PAPI Agglo et Nord Aunis.

Pour ce qui concerne le PPR, Yann JUIN rappelle que, dans le cadre d'une série de réunions publiques organisées par la Préfète, la première était organisée à Esnandes le 3 avril. Madame la Préfète a ainsi avancé ses propres arguments, les personnes présentes dans le public et Monsieur le Maire ont exprimé leurs points de désaccords. Cette réunion s'est déroulée dans un climat constructif ce qui n'a pas été le cas partout, par la suite.

Quant aux PAPI : celui de l'agglomération de La Rochelle entre désormais dans sa phase « active » puisque les conventions ont été signées, celui du Nord Aunis en est seulement au 2^{ème} Comité de pilotage. Celui-ci s'est déroulé le 19 avril à Andilly. Les échanges liés au diagnostic et les informations portant sur les travaux se sont déroulés dans un climat tendu à quelques jours de la venue de la Mission « Pitié » diligentée par la Ministre Delphine Batho. Les interlocuteurs de la mission nationale se sont déplacés à Esnandes le 26 avril. Lors d'une réunion extrêmement riche en échanges d'expériences chacun a pu faire entendre les tenants et les aboutissants des travaux à réaliser autour de la Digue de Monsieur Létoile pour rejoindre la digue entre Charron et Esnandes. Le 8 mai sur le Pont de Brault, les associations de Charron et d'Esnandes se sont retrouvées pour une grande marche mobilisatrice et de défense des Dignes.

A ce jour, Madame la Ministre doit confirmer son engagement à mettre en œuvre les travaux dans des délais raccourcis après la validation du PAPI.

Les travaux de voirie réalisés sur la route de l'Océan ont été surélevés pour être aux normes lors du prochain réhaussement de la Digue. Les aménagements de sécurité sont actuellement en cours de réalisation.

Monsieur Fabrice Brisson détaille les différents travaux de voiries sur l'ensemble de la commune et attire l'attention de chacun sur l'inversion et la pose des panneaux de Stop avenue de la République, au rond-point de la rue Mendès France. Cette option mise en œuvre par les Services du Conseil Général s'inscrit dans le cadre de la Zone 30 qui tend à ralentir la vitesse.

Madame Béatrice Vinet retrace les grandes lignes du dossier lié à l'aménagement du Centre Bourg et invite chacun à partager ce projet d'urbanisation nouvelle dans une dimension globale qui lie l'habitat, les espaces publics, les services communs et les commerces. C'est un enjeu pour la Commune. C'est aussi la seule manière d'équilibrer économiquement et financièrement tout projet de réaménagement et d'implantation commerciale. Les échanges se poursuivent avec le cabinet chargé d'assister la commune. Fin Mai 2013, seront confirmées les options pour lancer les appels d'offres. Ainsi, avant la fin de l'année, un Conseil Municipal devra valider les démarches. Quant à la Zone Artisanale, la CDA de La Rochelle pilote ce projet avec les acquisitions de terrains. D'ici à 2 ans, les artisans qui auront fait la démarche, pourront installer ateliers et équipements dans un lieu identifié et adapté.

Monsieur Michel Rougier présente les points d'étape de la démarche liée aux rythmes scolaires. La prochaine réunion se déroulera avec les associations qui ont accepté de s'impliquer dans cette dynamique dès la rentrée scolaire de septembre 2013 pour évaluer les disponibilités et les coûts. Monsieur le 1^{er} adjoint précise que rien n'est encore arrêté ni validé puisque l'ensemble du projet doit être adressé avant le 25 mai à l'Education Nationale. Dès que les plannings auront été arrêtés, une information sera diffusée aux familles pour faciliter les organisations logistiques et matérielles de la rentrée scolaire. Monsieur Loutreuil et Madame Pain s'étonnent alors qu'une information ait été diffusée dans les cahiers des enfants, via les enseignants et à l'en tête de la FCPE. Ils sont unanimes pour regretter que ce document ait jeté le trouble chez les parents peu ou moins informés puisqu'il propose en parallèle deux semaines « type » et stipule que le Conseil Municipal décide. De plus, de ces deux semaines types, seule l'une prévoit une organisation complète et financée.

Monsieur le Maire rappelle que le rôle du Conseil Municipal est d'émettre un avis. Cet avis a été émis lors du dernier Conseil Municipal du 27 mars : la délibération 2013 – 16/03 rappelle le processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Semer la confusion ne semble pas aujourd'hui être un signe de respect : ni à l'égard des services qui travaillent depuis des semaines sur ce sujet, ni à l'égard des acteurs qui se sont mobilisés pour enrichir la réflexion et encore moins à l'égard des familles qui pourraient ainsi douter de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2013. Monsieur le Maire insiste sur l'aspect « journée éducative » avancée dans le projet et rappelle que l'intérêt des familles et des enfants est réellement privilégié.

Fin de la séance : 22 heures